



AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 2 février 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande d'autorisation d'usage conditionnel suivante :

88, avenue de la Plage

Demande d'autorisation d'usage conditionnel faite par M. Jean-Pierre Fredette pour le 88, avenue de la Plage, situé sur le lot 3 277 151 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dans la zone H155. La demande consiste à autoriser une nouvelle habitation duplex isolée, à certaines conditions.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, qui est faite dans le cadre du Règlement 2422-2012 de la Ville de Magog sur les usages conditionnels.

Donné à Magog, le 14 janvier 2026

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière